



CC des Vals d'Aix et Isable (Siren : 244200614)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Germain-Laval
Arrondissement	Roanne
Département	Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/1993
Date d'effet	22/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Georges BERNAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAISON COMMUNAUTAIRE - 28,RUE R.LUGNIER
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	42260 ST GERMAIN LAVAL
Téléphone	04 77 65 48 75
Fax	04 77 65 57 72
Courriel	ccvai@ccvai.fr
Site internet	www.cc-valsaisaisable.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 156
Densité moyenne	36,07

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
42	Bully (214200271)	415
42	Grézolles (214201063)	275
42	Luré (214201253)	144
42	Nollieux (214201600)	203
42	Pommiers (214201733)	370
42	Saint-Georges-de-Baroille (214202269)	422
42	Saint-Germain-Laval (214202301)	1 665
42	Saint-Julien-d'Oddes (214202434)	285
42	Saint-Martin-la-Sauveté (214202608)	1 017
42	Saint-Polgues (214202749)	267
42	Souternon (214203036)	295
42	Vézelin-sur-Loire (200081347)	798

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique 3.1 <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau 3.1 <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer 3.1 <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines 3.1 <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement</i>
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
Sanitaires et social

- Activités sanitaires <i>Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi sites</i>
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire (optionnelle 2.4)</i>
- Maisons de santé pluridisciplinaires
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières?) du précédent référentiel Développement économique Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, qui sont d'intérêt communautaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Développement et aménagement CULTUREL de l'espace communautaire : Construction aménagement entretien et gestion des Equipements culturels à rayonnement intercommunal - Développement et aménagement SPORTIF de l'espace communautaire : Construction aménagement entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Mise en œuvre d'une politique culturelle intercommunale : Animation et gestion de l'école intercommunale de musique et de danse Participation au développement de la lecture publique et d'un réseau intercommunal, voire intercommunautaire Organisation de manifestations ; Soutien à des manifestations selon un règlement d'attribution Coordination des initiatives communales, intercommunales ou associatives dans le cadre d'une saison culturelle intercommunale</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire</i>
- Constitution de réserves foncières <i>constitution de réserves foncières en vue de la mise en œuvre des compétences d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Politique du logement et du cadre de vie et notamment politique du logement social d'intérêt communautaire Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Politique du logement et du cadre de vie et notamment politique du logement social d'intérêt communautaire Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Technologies de l'information et de la communication : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie visant à développer les infrastructures et les usages en matière de technologie de l'Information et de la Communication sur le territoire de la Communauté de Communes Participation, aux côtés de partenaires locaux, départementaux, régionaux, voire nationaux ou internationaux, à la mise en œuvre d'une politique d'extension des réseaux de communication. Soutien au développement des TIC au service des stratégies de développement intercommunal. Mise en œuvre de tout outil permettant une application de ces stratégies, et pour le développement des usages du numérique</i>

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
42	SI d'énergies du département de la Loire (SIEL) (254200546)	SM ouvert	2 287 720
42	SM du SCOT Loire Centre (200025732)	SM fermé	20 290
42	Syndicat d'études et d'élimination des déchets du Roannais (SEEDR) (254202104)	SM fermé	152 922

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)